

# TRANSFORMATION DES PLANTES

Du 18 au 20 mai 2022

du 22 au 24 juin 2022

Du 03 au 05 Octobre 2022

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires pour transformer et commercialiser les plantes aromatiques en produits alimentaires.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Apport théorique 7h :

➤ Étude de la réglementation en vigueur sur la transformation et la commercialisation des produits alimentaires à base de plantes .

➤ Étude de divers procédés de transformation :

- séchage des plantes
- technologie des conserves sucrées (sirops et confits)
- technologie des conserves salées (pestos, tartinables, soupes)

➤ Étude du matériel de transformation.

### Travaux pratiques en atelier 14h :

➤ Mise en œuvre de fabrications :

- Conserves sucrées (sirops et gélées / confits)
- Conserves salées (pestos, tartinables, soupes)

➤ Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

## A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

## MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateur du CFPPA, de profil ingénieur agroalimentaire spécialisé en transformation de produits végétaux.

Atelier de transformation équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Formation en présentiel, avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Durée : **21 heures**

Horaires : **8h30 - 17h**

## MODALITES D'EVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement, l'observation, la vérification de l'apprentissage des gestes techniques, et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

## COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

17 €/heure, soit 119 € par jour et par personne.

➤ Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.

➤ Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.

➤ Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.

Ce stage peut être complété par le module :

«Initiation à la reconnaissance botanique » : les 16 et 17 mai ou 20 au 21 juin 2022

**CFPPA de Lozère- site de Florac**

2 place ancienne gare 48400

FLORAC

Tél : 04 66 65 65 62

[cfppa.lozere@educagri.fr](mailto:cfppa.lozere@educagri.fr)

[www.epl-lozere.fr/formations-courtes](http://www.epl-lozere.fr/formations-courtes)

